

Programme de remboursement des frais de scolarité – éducatrices et éducateurs de la petite enfance

Demande de financement pour la formation en éducation de la petite enfance

Exigences auxquelles le participant doit répondre :

1. Travailler dans une garderie éducative du Nouveau-Brunswick.
2. Cours admissibles complétés après le 1er janvier 2007.
3. Ne pas avoir reçu pour la formation un financement complet du projet de remboursement de l'assurance-emploi, Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire ou de leur employeur pour les modules de formation.
4. Avoir payé d'avance tous les coûts associés au certificat ou diplôme en Éducation à la petite enfance. Les fonds seront seulement versés une fois que le participant aura présenté au Programme de remboursement des frais de scolarité – éducatrices et éducateurs de la petite enfance une preuve d'obtention du Certificat ou Diplôme, un reçu indiquant les droits de scolarité et une preuve d'emploi dans une garderie éducative agréée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
5. Avoir terminé le programme d'un an menant au certificat ou diplôme en Éducation à la petite enfance dans l'une des institutions postsecondaires du Nouveau-Brunswick reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Renseignements sur l'éducatrice ou l'éducateur

Nom :					
Adresse postale :	Adresse civile	App.	Ville	Province	Code postal
Numéro de téléphone le jour :				Numéro de téléphone le soir :	
Adresse courriel :					
Langue préférée de communication :	<input type="checkbox"/> Français		<input type="checkbox"/> Anglais		

Emploi actuel

Travaillez-vous actuellement dans une garderie éducative agréée au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire un établissement ayant reçu un permis d'opération du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<p>Si votre réponse est « OUI », vous pouvez continuer à remplir la présente demande.</p> <p>Si votre réponse est « NON », vous n'êtes pas admissible à un financement du Programme de remboursement des frais de scolarité – éducatrices et éducateurs de la petite enfance</p>		
Nom de la garderie éducative :		
Adresse de la garderie éducative :		
Depuis combien de temps travaillez-vous dans le secteur des garderies éducatives?		

Renseignements sur le programme d'études

Ce cours fait-il partie du programme menant à l'obtention du certificat ou diplôme en Éducation de la petite enfance?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si votre réponse est « OUI », vous pouvez continuer à remplir la présente demande. Si votre réponse est « NON », vous n'êtes pas admissible à un financement du Programme de remboursement des frais de scolarité – éducatrices et éducateurs de la petite enfance			
Nom de l'institution d'enseignement agréé:			
Adresse de l'institution d'enseignement :			
Titre du cours :			
Date de début:		Date de fin :	
Coût total des frais d'études :			
Genre de cours :	<input type="checkbox"/> Offert le jour	<input type="checkbox"/> Cours par correspondance ou en ligne	
	<input type="checkbox"/> Offert le soir	<input type="checkbox"/> En classe (par exemple une semaine complète)	
	<input type="checkbox"/> Offert la fin de semaine	<input type="checkbox"/> En classe pendant l'été	

Renseignements financiers

Recevez-vous pour le programme d'études une aide financière des sources suivantes?		Si votre réponse est « OUI », veuillez indiquer ci-dessous le montant de l'aide financière reçue	
Assurance-emploi (Formation et perfectionnement professionnel)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Employeur (si oui, veuillez remplir la page 3)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si votre réponse est « NON », vous pouvez continuer à remplir la présente demande.			

Déclaration

Je déclare que :

- les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et exacts;
- je sais que les fonds seront seulement versés si je termine le cours avec succès et si je présente une preuve à cet égard au Programme de remboursement des frais de scolarité – éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Le Programme pourrait vérifier la note auprès de l'établissement d'enseignement;
- je sais que je dois payer d'avance tous les coûts associés au cours et que ceux-ci seront remboursés une fois que j'aurai terminé le cours avec succès;
- je sais que le remboursement du Programme de remboursement des frais de scolarité – éducatrices et éducateurs de la petite enfance porte sur 100 % des coûts admissibles associés au programme, jusqu'à un maximum de 3 000 \$ par personne.
- je sais que les participants admissibles recevront un feuillet T4A pour le montant reçu et que les fonds ne pourront pas être versés tant que je n'aurai pas fourni mon numéro d'assurance sociale.

En outre, je sais que pendant le processus d'évaluation, les renseignements contenus dans la présente demande seront communiqués au Programme de remboursement des frais de scolarité – éducatrices et éducateurs de la petite enfance et au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. De plus, le Programme pourrait vérifier mes états de services auprès de la garderie éducative mentionnée dans la section 2 de la présente demande ou auprès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le Ministère pourrait également confirmer l'obtention du certificat ou diplôme en Éducation à la petite enfance auprès de l'établissement d'enseignement indiqué ainsi que le coût des frais de scolarité. Il pourrait aussi vérifier si vous avez obtenu d'autres formes de fonds de la part de divers ministères provinciaux pour défrayer vos coûts de scolarité.

Nom en lettres moulées :		Numéro d'assurance sociale :	
Signature :		Date :	

La documentation suivante doit être incluse avec la demande :

- ❑ **Une preuve montrant que vous avez suivi la formation ou un certificat** (Relevé de notes ou photocopie du certificat ou diplôme en Éducation de la petite enfance).
- ❑ **Une preuve de paiement** (Facture ou état de compte de l'institution d'enseignement précisant le montant exact des droits de scolarité). Le Certificat pour frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels de l'Agence du revenu du Canada est également accepté. Seuls les droits de scolarité sont pris en considération.
- ❑ **Une preuve d'emploi** (Attestation d'emploi OU talon de chèque de paye d'une garderie éducative agréée au Nouveau-Brunswick).

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante

Équipe de Soutien opérationnel pour les services de la petite enfance
Place 2000, 250 King St.
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 9M9
Téléphone : 1-833-221-9339
Courrier électronique : ECETRP-PRFSEPE@gnb.ca

Certificat ou diplôme en Éducation en petite enfance financé par l'employeur

Tout demandeur qui a reçu une aide financière de son employeur (ancien ou actuel) doit indiquer ci-dessous le montant des droits de scolarité payé par les deux parties.

Si un **employeur (exploitant, directeur ou administrateur)** demande le remboursement des droits de scolarité associés au Certificat ou Diplôme en Éducation à la petite enfance d'un employé (ancien ou actuel), la personne qui a suivi la formation doit présenter un formulaire de demande signé par la personne employée et l'employeur.

Le montant maximum de l'aide financière disponible est de 3 000 \$ par personne.

Si les droits de scolarité pour le certificat ou diplôme en Éducation à la petite enfance ont été partagés par la personne employée et l'employeur, le Programme de remboursement des frais de scolarité – éducatrices et éducateur de la petite enfance remboursera d'abord la personne employée, jusqu'à un maximum de 3 000 \$. Si une somme inférieure à 3 000 \$ est remboursée à la personne employée, l'employeur peut demander le solde. Voici des exemples :

- Si les droits de scolarité s'élèvent à **2 600 \$** et ont été divisés également entre l'employée/employé et l'employeur, l'employée/employé recevra 1 300 \$, et l'employeur sera admissible à 1 300\$.
- Si les droits de scolarité s'élèvent à **5 000 \$** et ont été payés uniquement par l'employeur, l'employée/employé ne recevra rien, et l'employeur sera admissible à 3 000 \$.
- Si les droits de scolarité s'élèvent à **10 000 \$** et ont été divisés également entre l'employée/employé et l'employeur, l'employée/employé recevra 3 000 \$, et l'employeur ne sera pas admissible au remboursement.

Si vous avez obtenu une aide financière de votre employeur, vous devez fournir les renseignements suivants :

Coût du Certificat ou Diplôme en EPE (droits de scolarité seulement) :			
Montant payé par l'employée/employé :		Montant payé par l'employeur :	
Nom de la garderie éducative (employeur) :			
Nom de l'exploitant, directeur ou administrateur :			
Numéro de téléphone de la garderie éducative :			

Nom de l'employeur

Nom de l'éducatrice ou éducateur

Signature de l'employeur

Signature de l'éducatrice ou éducateur

Date

Date